Rentrée étudiante 2015

DES RÉSULTATS DES DÉFIS

DOSSIER DE PRESSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Sommaire

Avant-propos ..... p. 3

DES **RÉSULTATS** ..... p. 5

Favoriser la réussite de tous les étudiants ..... p. 6

1 | Le pouvoir d'achat des étudiants préservé ..... p. 6
2 | Un accès au logement facilité ..... p. 9
3 | Un engagement pour l'égalité des chances à l'égard des personnes en situation de handicap ..... p. 11
4 | Faciliter la mise en œuvre d'une « année de césure » dans les parcours étudiants ..... p. 11
5 | Le dispositif « meilleurs bacheliers » pour lutter contre l'autocensure dans l'orientation ..... p. 13

Une université moderne et tournée vers l'avenir ..... p. 14

6 | Une offre de formation plus lisible et innovante ..... p. 14
7 | Des stages mieux encadrés, des stagiaires mieux protégés ..... p. 16
8 | 140 000 étudiants en apprentissage ..... p. 18
9 | Susciter l'esprit d'entreprendre chez les jeunes ..... p. 19
10 | La réforme de la formation des enseignants se poursuit et se consolide ..... p. 20
11 | Un effort soutenu en faveur de l'immobilier universitaire ..... p. 22
12 | Le regroupement des forces au sein de sites attractifs et visibles à l'international ..... p. 26

DES **DÉFIS** ..... p. 29

Un ministère stratège ..... p. 30

1 | Stratégie nationale de l'enseignement supérieur – StraNES ..... p. 30
2 | Stratégie nationale de recherche – SNR ..... p. 31
3 | Coopération internationale & européenne ..... p. 32

L'ESR mobilisé au cœur des défis de notre société ..... p. 34

4 | La recherche et l'enseignement supérieur se mobilisent pour le climat ..... p. 34

5 | Recherche sur la radicalisation ..... p. 37

6 | La recherche au service de l'innovation pédagogique ..... p. 37

Le numérique au service des étudiants et des établissements ..... p. 38

7 | La plateforme FUN-MOOC : une impulsion du ministère, un déploiement par les établissements ..... p. 38

8 | Le portail France université numérique ..... p. 40

9 | Accélérer la transformation de l'offre de formation numérique (appel à projet IDEF-N) ..... p. 41

10 | Adapter les espaces aux innovations pédagogiques ..... p. 41

11 | Création d'un portail numérique unique de la vie étudiante (PVE) ..... p. 42

Une université ouverte et plurielle ..... p. 43

12 | La France : 3e destination des étudiants dans le monde ..... p. 43

13 | Favoriser l'accueil des étudiants étrangers ..... p. 44

CHIFFRES **CLÉS** ..... p. 47

Avant-propos

Avec ses 65 000 étudiants supplémentaires à l'université, cette année, la rentrée revêt une importance toute particulière. Elle est la manifestation tangible du succès de nos universités et de nos écoles, et plus généralement, la preuve que le double mouvement de démocratisation de notre enseignement supérieur et d'élévation des qualifications et des diplômes de la jeunesse, est désormais universellement engagé. Cette évolution implique des efforts renforcés en matière de qualité des enseignements, de soutien à la vie étudiante dans tous ses aspects sociaux, et d'amélioration des conditions matérielles et humaines d'accueil des étudiants.

Ces efforts sont d'abord ceux des personnels de l'enseignement supérieur, enseignants-chercheurs, enseignants, personnels BIATSS ; et ils sont organisés par les présidents d'établissements et leurs conseils d'administration, dont il faut souligner les responsabilités importantes et la qualité de l'engagement. Qu'ils soient toutes et tous remerciés chaleureusement.

Mais cette rentrée est aussi, à de nombreux égards, une rentrée charnière, en ce sens qu'y sont déjà en germe les dynamiques structurantes qui conduiront notre système d'enseignement supérieur et de recherche à évoluer encore dans les prochaines années : choc démographique qui n'en est qu'à ses débuts, révolution pédagogique sous l'effet du numérique, apports des sciences cognitives et du big data. À cette nouvelle donne s'ajoutent des enjeux d'importance : internationalisation de notre enseignement supérieur et de notre recherche et compétition entre les pays autour des enjeux de la formation, modèle économique à consolider autant qu'à repenser, nécessité de simplifier l'organisation du système et des procédures, tant pour les étudiants que pour les personnels, place nouvelle des enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche dans une société apprenante qui émerge sous nos yeux.

En souhaitant une très bonne rentrée à tous nos étudiants et aux personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, nous avons tous à l'esprit la nécessité d'en faire un début autant qu'un aboutissement.

Najat Vallaud-Belkacem
ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Thierry Mandon
secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

DES **RÉSULTATS**

Favoriser la réussite de tous les étudiants

1. Le pouvoir d'achat des étudiants préservé
2. Un accès au logement facilité
3. Un engagement pour l'égalité des chances à l'égard des personnes en situation de handicap
4. Faciliter la mise en œuvre d'une « année de césure » dans les parcours étudiants
5. Le dispositif « meilleurs bacheliers » pour lutter contre l'autocensure dans l'orientation

Une université moderne et tournée vers l'avenir

6. Une offre de formation plus lisible et innovante
7. Des stages mieux encadrés, des stagiaires mieux protégés
8. 140 000 étudiants en apprentissage
9. Susciter l'esprit d'entreprendre chez les jeunes
10. La réforme de la formation des enseignants se poursuit et se consolide
11. Un effort soutenu en faveur de l'immobilier universitaire
12. Le regroupement des forces au sein de sites attractifs et visibles à l'international

Favoriser la réussite de tous les étudiants

1 | Le pouvoir d'achat des étudiants préservé

Première rentrée sans augmentation des droits d'inscription

Afin de préserver le pouvoir d'achat des étudiants non-boursiers qui les acquittent, l'évolution du montant des droits d'inscription pour les diplômes nationaux délivrés dans les établissements publics d'enseignement supérieur a été gelée en cette rentrée. C'est la première fois que les montants des droits d'inscription sont inchangés d'une année universitaire sur l'autre.

- **Licence : 184 €**
- **Master : 256 €**
- **Doctorat : 391 €**
- **Diplôme d'ingénieur : 610 €**

Une actualisation du montant des bourses au niveau de l'inflation

Pour préserver le pouvoir d'achat des étudiants boursiers, le montant des bourses sur critères sociaux a été actualisé au niveau de l'inflation constatée (+ 0,1 %).

Echelon de bourse	Taux annuel 2015-2016 sur 10 mois (en €)
Echelon 0	Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale
Echelon 0 bis	1 008 €
Echelon 1	1 667 €
Echelon 2	2 510 €
Echelon 3	3 215 €
Echelon 4	3 920 €
Echelon 5	4 500 €
Echelon 6	4 773 €
Echelon 7	5 545 €

Le calendrier de demande des bourses en 2015-2016 a été modifié (circulaire du 9 juin 2015). Actuellement, les étudiants peuvent faire leur demande de bourse jusqu'au 30 avril alors que le calendrier d'APB s'étire jusqu'au 19 juillet. Le nouveau calendrier **2016 allonge la période de dépôt initial du Dossier Social Etudiant (DSE) jusqu'au 31 mai** (fin de la phase d'émission des vœux sur APB) et **toute demande de bourse peut être acceptée jusqu'au 31 décembre en fonction des justificatifs apportés** pour permettre aux étudiants de procéder à une demande de bourse une fois qu'ils sont définitivement inscrits à la rentrée. **Le calendrier de dépôt du Dossier Social Etudiant (DSE) est donc harmonisé avec celui des démarches APB**, pour améliorer les conditions d'instruction des dossiers et de mise en paiement des bourses par les CROUS et réduire le renoncement au droit des étudiants.

Repères

- **666 000** boursiers à la rentrée 2015, soit 1 étudiant sur 4.
- **174 393** bourses mises en paiement au 2 septembre 2015, contre 3 659 à la même date en 2014.
- **400** millions d'euros mobilisés en faveur des bourses sur critères sociaux depuis 2012.
- **+ 5,4 %** (+ 34 500) de boursiers entre 2012 et 2015.
- **+ 15,8 %** du budget total des bourses depuis 2015 (pour un montant de 2 076 M€ en 2015).

Rappel : une ambitieuse réforme des bourses mise en œuvre en 2013 et 2014

La réforme des bourses sur critères sociaux mise en œuvre en 2013 et 2014 a permis la création d'un nouvel échelon de bourse « 0 bis » de 1 000 € par an attribué à 132 500 étudiants issus des classes moyennes, la revalorisation de 15 % (800 € par an) des bourses des 30 000 étudiants issus des familles aux revenus les plus faibles (création de l'échelon 7) et la création de 2 000 allocations nouvelles comprises entre 4 000 et 5 500 € annuels pour des étudiants en situation d'autonomie avérée.
Cette réforme a représenté un investissement de 200 M€ en faveur de mesures nouvelles, soit une hausse du 10 % du budget des bourses sur critères sociaux en deux ans. Elle a porté ainsi l'effort budgétaire en faveur des bourses étudiantes depuis 2012 à plus de 400 M€.

Nouvelle hausse de la gratification des stages

À partir du 1er septembre 2015 la gratification minimale est de **3,60 € par heure de stage effectuée** (au lieu de 3,30 € depuis le 1er décembre 2014), soit environ 45 € supplémentaires par mois. La hausse de la gratification des stages s'élève ainsi à près de 20 % par rapport à septembre 2014.

Plus de 350 000 étudiants en stages dans les universités en bénéficieront.

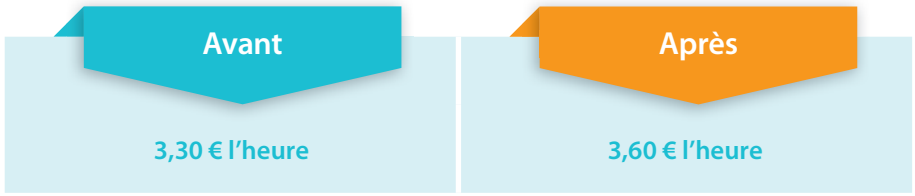

Consulter le Guide des stages étudiants

EXEMPLE

Un stage de 400 heures réalisé du 1er avril 2016 au 31 août 2016 (5 mois de stage) est gratifié 1 440 € (400 heures x 3,60 €). La gratification doit être versée chaque mois et non pas en fin de stage : elle peut être versée en fonction du nombre exact d'heures effectuées chaque mois ou peut être lissée soit 288 € par mois.

Les étudiants-salariés bénéficieront de la nouvelle prime d'activité

Créée par la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, la nouvelle prime d'activité, issue de la fusion du RAS activité et de la prime pour l'emploi et destinée à compléter le revenu des travailleurs aux revenus modestes, entrera en vigueur le 1er janvier 2016 et sera accessible aux étudiants qui travaillent et dont les revenus dépassent 0,78 fois le SMIC (soit environ 900 € nets mensuels) au cours des trois derniers mois, soit environ 100 000 étudiants salariés.

2 | Un accès au logement facilité

50 % des objectifs de construction de logements étudiants atteints en décembre 2015

L'accès à un logement indépendant est une condition de réussite dans les études, et une étape dans la construction d'un parcours d'autonomie. La construction de logements étudiants à caractère social est une priorité de l'action du Gouvernement, avec le « plan 40 000 » engagé en 2013. Selon le recensement réalisé, **42 500 places nouvelles seront livrées d'ici le 31 décembre 2017** dans le cadre du « plan 40 000 ».

Repères

- **11 912** places ont été livrées en 2013 et 2014, dont 6 459 en gestion CROUS
- **8 810** places supplémentaires créées en 2015, dont 3 811 en gestion CROUS
- Soit un total de **20 722** places au total créées en 3 ans, dont 10 270 en gestion CROUS

Concernant le financement du « plan 40 000 » :

- **Ces opérations bénéficient des prêts aidés de l'Etat (PLS et PLUS notamment), les collectivités territoriales pouvant apporter leur concours sur le foncier ou sur le financement des opérations.**

- **D'autres moyens sont également mobilisés pour atteindre l'objectif des 40 000 : la loi de mobilisation du foncier public en faveur du logement social, l'achèvement du CPER 2007-2014 et la mise en place du CPER 2015-2020, et la convention nationale entre le ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la Caisse des Dépôts, nommée « Campus d'@venir », dont la priorité affichée est le logement étudiant.**

Plan 40 000
logements étudiants

Les places sont principalement ouvertes dans 11 académies particulièrement tendues : Aix-Marseille, Bordeaux, Créteil, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Toulouse, Versailles. **Les créations réalisées ou programmées sur la durée du « plan 40 000 » dans ces onze académies représentent un total de 36 337 places, dont 20 689 en région Ile-de-France.**

Une hausse des bénéficiaires de la caution locative étudiante (CLÉ)

CLÉ
CAUTION LOCATIVE ÉTUDIANTE

La caution locative étudiante (CLÉ) permet d'aider les étudiants dépourvus de garant personnel à accéder à un logement dans le parc locatif privé. Ce dispositif répond à un réel besoin : d'après l'observatoire de la vie étudiante (OVE), 16 % des étudiants indiquent avoir eu des difficultés à trouver un logement sans garant. Il complète l'effort de construction de logements sociaux, en agissant directement sur les conditions d'accès au parc locatif privé. Après une phase d'expérimentation en 2013, la CLÉ a été généralisée sur l'ensemble du territoire à la rentrée 2014.

À savoir

- **10 000** étudiants pourront bénéficier du dispositif d'ici fin 2015, contre près de 3 000 en 2014
- **53 %** des demandes formulées par des étudiants étrangers
- **44 %** par des étudiants boursiers
- **7 %** des bénéficiaires sont doctorants
- La moitié des logements concernés relève du secteur privé, l'autre moitié des résidences universitaires

3 | Un engagement pour l'égalité des chances à l'égard des personnes en situation de handicap

Le ministère a élaboré des actions de sensibilisation et d'information en direction des établissements d'enseignement supérieur pour les inciter à mieux inclure les étudiants en situation de handicap :

- **mise en place de la charte « Université-Handicap »,**
- **reconduction de la campagne nationale d'attribution de contrats doctoraux réservés à des étudiants bénéficiaires de l'obligation d'emploi,**
- **prise en compte du handicap dans tous les accords de branche,**
- **meilleure accessibilité des étudiants handicapés aux prochaines élections des représentants étudiants aux conseils des établissements, qui auront lieu en 2016,**

Repères

- 18 200 étudiants en situation de handicap, parmi lesquels 12 000 étudiants bénéficient d'un accompagnement spécifique
- 17 universités se sont dotées de schémas directeurs « handicap » à la rentrée 2015 (contre 5 établissements seulement en 2014)

4 | Faciliter la mise en œuvre d'une « année de césure » dans les parcours étudiants

À compter de la rentrée 2015, les étudiants qui le souhaitent peuvent effectuer une période de césure de 6 mois à un an pendant leur parcours tout en conservant leur statut d'étudiant. La césure est une suspension du parcours universitaire, elle permet de vivre une expérience personnelle, professionnelle ou d'engagement en France ou à l'étranger et contribue à la maturation des choix d'orientation, au développement personnel, à l'acquisition de compétences nouvelles.

L'étudiant en césure demeure inscrit auprès de son établissement, en particulier pour continuer à bénéficier des avantages liés à son statut (maintien du droit à bourse sur décision de l'établissement, couverture sociale étudiante).

Voir la circulaire du 23 juillet 2015

Avant	Après
La césure était pratiquée de manière hétérogène selon les établissements, avec parfois des risques de rupture de parcours et aucune garantie de réinscription ni de maintien des droits liés au statut d'étudiant.	La mise en œuvre de la césure est sécurisée pour l'établissement sur le plan juridique et permet le maintien des droits pour l'étudiant.

Proposé dans le cadre de la StraNES

Zoom sur le plan national de vie étudiante

Suite à la concertation nationale dont les conclusions ont été remises aux ministres le 6 juillet 2015, un plan national de vie étudiante sera présenté dans les prochaines semaines.

Il s'appuiera sur les 54 propositions formulées dans le cadre de la concertation, et sera destiné à simplifier les démarches et à renforcer encore l'accès aux droits, à améliorer la santé et les conditions de vie, et à dynamiser la vie de campus et l'engagement des étudiants. **Il s'agit d'apporter des réponses utiles, efficaces et attendues par les étudiants pour améliorer leur quotidien, favoriser leur réussite universitaire et accompagner leur prise d'autonomie.**

En cette rentrée, plusieurs propositions issues de la concertation ont été annoncées par les ministres et sont déjà mises en œuvre :

- la facilitation de l'année de césure dans les parcours, par la circulaire du 23 juillet 2015
- le portail de la vie étudiante, lieu unique et simple pour s'informer et effectuer ses démarches, est expérimenté et ouvert dès la rentrée 2015 et migrera vers l'adresse etudiant.gouv.fr en janvier 2016
- le lancement des travaux visant à créer une carte étudiante européenne destinée à accompagner la mobilité étudiante pour la rentrée 2016
- le rapprochement des calendriers d'inscription et de DSU

Voir : les conclusions de la concertation en vue d'élaborer un PNVE
http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid91264/remise-des-conclusions-de-la-concertation-pour-l-elaboration-d-un-plan-national-de-vie-etudiante.html

5 | Le dispositif « meilleurs bacheliers » pour lutter contre l'autocensure dans l'orientation

Les 10 % de meilleurs bacheliers de chaque filière générale, technologique et professionnelle de chaque lycée bénéficient d'un nouveau droit leur permettant d'accéder à une filière sélective publique de l'enseignement supérieur.

L'enjeu, récompenser le mérite partout sur le territoire et lutter contre l'autocensure de certains jeunes dans leur orientation.

Le portail Admission post-bac permet aux meilleurs bacheliers qui le souhaitent de bénéficier de cette mesure et de recevoir via la plateforme une proposition d'admission sur une filière sélective.

À savoir

- 15 000 bacheliers éligibles au dispositif en 2015
- 5 775 candidats ont souhaité participer au dispositif
- 1 641 ont accepté une proposition dans une filière sélective contre 223 en 2014, année d'expérimentation

Une université moderne et tournée vers l'avenir

6 | Une offre de formation plus lisible et innovante

Simplification des intitulés de formation pour une meilleure lisibilité

La loi du 22 juillet 2013 a permis la simplification des intitulés de formation. Objectifs : améliorer l'orientation et l'insertion des jeunes et rendre les formations universitaires, dont la qualité est largement reconnue, plus accessibles et plus lisibles pour les jeunes, les familles, les futurs recruteurs. Ces intitulés, plus stables dans le temps, faciliteront par ailleurs la constitution de réseaux d'anciens.

Avant	Après
322 mentions de licence	45 mentions de licence
1 800 intitulés de licence professionnelle	173 intitulés de licence professionnelle
5 000 spécialités de masters	251 intitulés de mentions de masters

Une relation nouvelle entre le ministère et les universités : l'accréditation

Les premiers établissements accrédités renouvellent leur offre de formation à cette rentrée 2015 : Nord de France (Lille, Artois…), Saclay, Montpellier, Cergy-Pontoise, La Réunion, Paris Est (Créteil et Marne-la-Vallée).

Avec l'accréditation, l'Etat a souhaité changer sa relation avec ses opérateurs. L'ancienne procédure d'habilitation était trop centrée sur une analyse formation par formation, sans recul sur la politique de formation des établissements. Désormais, l'autorisation de délivrer des diplômes nationaux repose sur une analyse globale de la cohérence de l'offre de formation sur un site (vis-à-vis des besoins et du lien avec les milieux

professionnels, de la spécificité de son territoire, du potentiel de l'établissement, de la présence d'une véritable démarche qualité, de politiques d'appui pour le numérique, les langues…), laissant aux établissements une réelle maitrise des modalités pédagogiques dans le cadre de leur autonomie et du cadre national des diplômes.

Etudes de santé : des passerelles vers d'autres filières

La première année commune aux études de santé (PACES) regroupe désormais les quatre filières de médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique.

L'importante sélectivité à l'issue de la première année est en partie compensée par la mise en œuvre de **dispositifs de réorientation** vers d'autres filières comme ingénieur, droit, ou sciences.

Dix universités expérimentent actuellement de nouvelles modalités d'accès en deuxième année des études de santé, par le biais notamment de la validation d'une deuxième ou troisième année d'une licence spécifiquement identifiée à cet effet.

L'université d'Angers met également en place cette année, un parcours « Pluri-santé », remplaçant la PACES, et qui préparera également à plusieurs licences des universités d'Angers et du Maine, avec des passerelles vers des filières d'ingénieur.

Repères

▶ **57 000 étudiants** inscrits en première année commune aux études de santé (PACES) en 2014

7 | Des stages mieux encadrés, des stagiaires mieux protégés

Proposition n° 39

“ j’encadrerai les stages pour limiter les abus ”

François Hollande, janvier 2012

La loi du 10 juillet 2014 sur les stages vise à :

renforcer la dimension pédagogique des stages

- double suivi du stagiaire par son établissement et son organisme d’accueil
- volume de formation minimum (200 heures) pour chaque convention de stage
- stages limités à 6 mois par organisme d’accueil

encourager le développement des stages dans les formations

- chaque établissement a la responsabilité d’accompagner la recherche de stage
- les CA des lycées et des universités doivent définir les modalités d’accompagnement des stagiaires

améliorer les droits des stagiaires

- le temps de présence des stagiaires est aligné sur celui des salariés
- la gratification minimale des stages de plus de deux mois est augmentée
- les revenus de la gratification sont défiscalisés, comme pour les revenus des étudiants salariés ou des apprentis
- possibilité d’autorisation d’absence et de congés en cas de grossesse, paternité ou adoption
- accès des stagiaires aux restaurants d’entreprises, aux titres restaurants ou au remboursement des frais de transports lorsqu’ils existent pour les salariés

Conformément à cette loi, **le montant minimal horaire de la gratification des stages de plus de deux mois augmente au 1er septembre 2015 de 3,30 € à 3,60 €,** soit environ 45 € supplémentaires par mois, après une première hausse identique depuis le 1er décembre 2014. Les revenus issus de la gratification sont désormais défiscalisés, comme c'est déjà le cas pour les revenus des étudiants-salariés ou des apprentis.

Enfin, pour **encadrer le recours excessif aux stages dans certains secteurs** où ils se substituent à l'emploi, un décret en Conseil d'Etat qui sera pris dans les prochaines semaines fixera un taux plafond de stagiaires en fonction des effectifs salariés adapté selon la taille de l'entreprise (15 % de stagiaires maximum pour les entreprises de plus de 20 salariés et 3 stagiaires pour celles de moins de 20 salariés) et prévoira que chaque tuteur ne puisse pas encadrer plus de 3 stagiaires.

Loi du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires.
Décret d'application n° 2014-1420 du 27 novembre 2014.

Véritable mode d'emploi de la loi du 10 juillet 2014, **le guide interactif des stages étudiants** élaboré par le ministère propose de nombreux conseils et recense les informations pratiques et juridiques sur les stages. Un simulateur permet également de calculer le montant minimal de la gratification.

À retrouver en ligne sur http://esr.gouv.fr/guide-stages

Quelle est la durée maximale d'un stage ?
Elle est limitée à 6 mois (soit 924 heures) dans un même organisme d'accueil par année d'enseignement.

Les stages sont-ils rémunérés ?
Dans le cadre d'un stage, on parle de gratification et non de rémunération.
Moins de 2 mois de stage : gratification facultative.
Plus de 2 mois de stage : gratification obligatoire.

8 | 140 000 étudiants en apprentissage

Le gouvernement a fait de l'apprentissage et de l'alternance des leviers prioritaires pour l'emploi des jeunes. L'enseignement supérieur a un rôle déterminant à jouer.

Ce type de formation et d'accès au diplôme :

- **correspond à une demande de plus en plus forte des milieux économiques,**
- **contribue à la qualité des formations en y introduisant des éléments de pratique professionnelle particulièrement utiles pour l'accès à certains métiers ou professions,**
- **favorise l'insertion professionnelle des étudiants tout en leur permettant de disposer d'un revenu supplémentaire.**

Repères

- 150 000 étudiants en apprentissage d'ici 5 ans et 200 000 d'ici 10 ans
- 23 % d'étudiants en apprentissage au sein de l'Université Paris Est Marne-la-Vallée
- 140 000 apprentis dans l'enseignement supérieur en 2013-2014

Zoom sur la première rentrée des apprentis dans la fonction publique

Conformément au souhait du Président de la République, la fonction publique s'ouvre aux apprentis. Tous les ministères sont concernés mais le MENESR est en première ligne, comme employeur mais aussi et surtout comme formateur.

En 2015-2016, dans le cadre du volet spécifique de développement de l'apprentissage dans la fonction publique, 4 000 jeunes seront recrutés.

Alors que l'enseignement supérieur représente habituellement le tiers des apprentis, pour la fonction publique, ce sont plus de 50 % des nouveaux apprentis de la fonction publique qui visent un diplôme de niveau I, II et III. Le niveau III (DUT et BTS principalement) représente à lui seul 30 % des apprentis. Cela témoigne du niveau de compétences visées par les emplois de la fonction publique et la confiance de l'ensemble des ministères envers les formations de l'enseignement supérieur.

Notre ministère a proposé ainsi près de 1 600 contrats d'apprentis dans l'ensemble des directions mais aussi et surtout au sein des rectorats et des opérateurs du ministère (grandes écoles, universités, organismes). À ces apprentis s'ajoutent les étudiants du master MEEF ouvert par la voie de l'apprentissage dans les académies de Guyane et de Créteil.

9 | Susciter l'esprit d'entreprendre chez les jeunes

L'accompagnement et la formation à l'entrepreneuriat sont au cœur des missions des PEPITE (Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat).

Tout étudiant ou jeune diplômé (du bac au doctorat) souhaitant être formé à l'entrepreneuriat et à l'innovation peut être accompagné et aidé au sein des 29 PEPITE **qui maillent aujourd'hui le territoire national, et constituent un point d'entrée de référence pour les étudiants intéressés par l'entrepreneuriat**. Associant établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs), acteurs économiques et réseaux associatifs, les PEPITE sont ancrés sur le territoire et ouverts sur les écosystèmes socio-économiques environnants.

Pépite

Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert, l'Entrepreneuriat

29

pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat – PEPITE

Les étudiants et les jeunes diplômés viennent y concrétiser leurs projets de création d'entreprise par une formation-accompagnement par l'action (« *learning by doing* »).

Les formations à l'entrepreneuriat et à l'innovation sont en cours de généralisation dans les cursus d'enseignement supérieur, quelle que soit la filière. Des unités d'enseignement de sensibilisation sont mises en place en licence et d'approfondissement en licence professionnelle, master et doctorat.

Des diplômes universitaires sont dédiés à l'entrepreneuriat et adaptés à différents types de projets (entreprise innovante/technologique, entreprise de l'économie sociale et solidaire, reprise d'entreprise…).

Un statut étudiant-entrepreneur a été créé. Il permet aux étudiant(e)s et aux jeunes diplômé(e)s d'élaborer un projet entrepreneurial dans un PEPITE avec **un aménagement des études de jeunes porteurs de projet, et le maintien des avantages sociaux pour les jeunes diplômés qui tentent l'aventure de l'entrepreneuriat**. Le diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » (D2E) accompagne le statut d'étudiant-entrepreneur : il permet de mener à bien son projet avec un maximum de sécurité et de visibilité (validation du projet entrepreneurial à la place d'un stage ou d'un projet de fin d'études, droit à la césure ; la possibilité de convertir le diplôme « étudiant-entrepreneur » (D2E) en ECTS dans le diplôme national).

ÉTUDIANT-E ENTREPRENEUR

Quels sont les avantages du statut d'étudiant-entrepreneur ?

- **Accès à un diplôme dédié à l'entrepreneuriat,** le diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur.
- Pour les jeunes diplômés, **prolongation des avantages étudiants** (couverture sociale, restauration, transports…), via l'inscription au diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur.
- Possibilité de bénéficier d'un **aménagement d'études :** l'étudiant peut travailler sur son projet entrepreneurial à la place d'un stage ou de son projet de fin d'études.
- **Reconnaissance du projet d'entreprise** comme une composante du parcours de formation (crédits ECTS).
- **Accès aux espaces de travail collaboratif** du PEPITE* (co-working, fablabs…).
- **Accompagnement par deux tuteurs,** un enseignant et un référent externe, dans le cadre du PEPITE*.
- Possibilité de signer un **contrat d'appui au projet d'entreprise** (CAPE) avec une structure type incubateur ou autre.

* Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat.

Les meilleurs projets de création d'entreprises sont soutenus par **le Prix « Pépite - Tremplin entrepreneuriat étudiant »**, qui récompense les projets d'étudiants issus des PEPITE passant à l'acte de la création d'activité (150 lauréats régionaux et 50 lauréats nationaux dotés de 5 000 à 20 000 euros).

10 La réforme de la formation des enseignants se poursuit et se consolide

Avec la rentrée 2015, **la première promotion d'enseignants et personnels d'éducation formée dans les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation** (ESPE) est accueillie dans les écoles et les établissements scolaires.

espe École supérieure du professorat et de l'éducation

Placée au cœur des universités, la réforme de la formation des enseignants se renforce afin d'offrir à tous les étudiants désireux de rejoindre l'éducation nationale une formation exigeante et de qualité alliant formation disciplinaire, recherche et professionnalisation.

L'alternance est au cœur de cette formation : elle permet d'initier le futur enseignant aux gestes professionnels attendus dans son métier, au travail en équipe, à la prise en compte des publics scolaires dans leur diversité. Elle repose sur un équilibre entre enseignements, stages et périodes en situation.

Avant	Après
26 700 inscrits en 1re année de master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) en 2013-2014	**27 791 inscrits en 2014-2015**

À savoir

▶ Un intérêt marqué pour cette filière :
+ 3,8 % d'inscriptions en 2014-2015.

Les concours de recrutement : ils connaissent un regain d'attractivité dans le premier degré et le second degré et témoignent d'un recrutement de qualité.

Repères

Concours 2014 rénové

- 70 % des lauréats premier degré sont des étudiants inscrits en M1 MEEF
- 60 % des lauréats second degré sont des étudiants inscrits en M1 MEEF

Concours 2015 de recrutement dans le 1er degré

- 10 822 candidats ont été admis pour 11 122 postes ouverts (les postes restés vacants ont été pourvus grâce à l'organisation d'un concours supplémentaire de 500 postes dans l'académie de Créteil).

Concours 2015 de recrutement dans le second degré

- 11 626 recrutements ont été effectués cette année contre 10 268 en 2014, et 9 478 en 2013.

Les nouveautés pour la rentrée 2015

- **Expérimentation de la formation MEEF par la voie de l'apprentissage dès la première année dans les académies de Créteil et Guyane.**
- **Renforcement du transfert entre formation et recherche notamment avec l'expérimentation « Institut Carnot de l'éducation » dans l'académie Auvergne-Rhône-Alpes.**
- **Lancement de l'appel à projet « territoire éducatif d'innovation numérique » destiné à soutenir le déploiement de démonstrateurs favorisant et accompagnant l'innovation numérique au sein du système scolaire en lien avec les ESPE et des équipes de recherche.**

11 Un effort soutenu en faveur de l'immobilier universitaire

Le patrimoine immobilier universitaire représente 40 % de l'immobilier des opérateurs de l'Etat. Le parc immobilier de l'enseignement supérieur et de la recherche est ainsi le plus conséquent de l'Etat juste après celui de la Défense.

Repères

- 18,4 millions de m²
- 6 500 bâtiments

Les Contrats de plan Etat-Région

Afin d'offrir les meilleures conditions d'étude et de travail à l'ensemble de la communauté universitaire, l'Etat effectue d'importants investissements au cœur des sites universitaires. Le Contrat de Plan Etat-Région est l'outil qui permet d'investir massivement dans l'amélioration du cadre de vie universitaire dans le cadre d'un dialogue étroit avec les collectivités et les universités.

Le CPER 2007-2013, prolongé en 2014, a permis de réaliser 1,65 milliard d'euros d'investissement au titre de l'immobilier universitaire afin de financer près de 900 opérations immobilières, dont 50 % de réhabilitations.

Repères

Répartition des 270 opérations immobilières d'Ile-de-France :

- 50 % concernent des bâtiments d'enseignement
- 25 % des locaux de recherche
- 25 % la vie étudiante et des espaces documentaires

Projets significatifs du CPER 2007-2014 en cours d'achèvement

- **Université de Rouen : réhabilitation des anciens locaux de l'INSA au profit de l'UFR sciences sur le campus de Mont-Saint-Aignan (34,75 M€ financés par l'Etat)**
- **Université Louis Lumière Lyon 2 : requalification du campus Porte des Alpes à Bron (23,5 M€ dont 14,8 M€ financés par l'Etat)**
- **ENS ULM : rénovation et mise en sécurité des locaux rue Lhomond à Paris (32 M€ dont 22 M€ financés par l'Etat)**

Zoom sur le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020

Dans le cadre de la vague nouvelle de CPER 2015-2020, l'Etat a donné **la priorité à la réhabilitation** et à la mise aux normes énergétiques du patrimoine, au logement étudiant et au numérique. Afin de renforcer l'attractivité des sites universitaires, d'améliorer le confort des étudiants, des enseignants-chercheurs et de tous les personnels universitaires, ces nouveaux CPER, signés entre février et aujourd'hui, incitent les universités non seulement à engager la transition énergétique de leur patrimoine mais aussi à optimiser son usage pour réduire les dépenses de fonctionnement (dépenses en énergies notamment) et dégager ainsi des marges de manœuvre financière au profit de leurs missions de formation.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, l'enveloppe contractualisée par l'Etat au titre de l'immobilier universitaire (y compris le logement étudiant) représente un investissement de 2 121,5 M€.

2121,5 M€

Opération Campus : poursuite d'un plan de grande ampleur en faveur de l'immobilier universitaire

Objectif : accélérer la réalisation des « Opérations Campus » et la construction de campus durables qui soient des lieux de vie, de créativité et d'innovation, susceptibles d'attirer et de former les étudiants de France, d'Europe et du monde entier.

12 sites labellisés « Campus » :

- **Aix-Marseille, Bordeaux, Campus Condorcet, Grenoble, Lille, Université de Lorraine, Lyon, Montpellier, Paris, Université de Saclay, Strasbourg et Toulouse.**

5 sites labellisés « campus prometteurs » :

- **Université Paris-Est-Marne-la-Vallée, Bretagne, Nantes, Nice-Sofia Antipolis et Clermont-Ferrand**

3 sites labellisés « campus innovants » :

- **Valenciennes, Cergy et Dijon**

Repères

Au 1er septembre 2015

- 50 opérations en cours de réalisation
- 922 M€ d'investissement, générés par les 5 milliards d'euros de la dotation campus
- 989 M€ d'investissement pour le plateau de Saclay

À savoir

Les projets livrables en 2015 :

- Projet « Médecine-Lyon Sud » - Université de Lyon
- Projet de construction de l'Université de Bourgogne
- Projet campus numérique - Université de Bretagne
- Projet GREEN_ER : Université Grenoble Alpes
- Reconstruction complète du campus du Mirail de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès
- Premières livraisons du projet de réhabilitation de l'Université de Bordeaux

Zoom sur l'adaptation des espaces universitaires aux innovations pédagogiques

Le guide « Campus d'avenir : concevoir des espaces de formation à l'heure du numérique » a été diffusé en mars 2015, pour accompagner les initiatives des universités en matière de conception ou de réhabilitation du patrimoine universitaire. Le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche propose ses services dorénavant aux universités pour les aider dans ces démarches. Ainsi les Universités de Caen, de Cergy-Pontoise et d'Avignon sont les premières à avoir sollicité l'appui du ministère.

12 Le regroupement des forces au sein de sites attractifs et visibles à l'international

Afin de coordonner leur offre de formation et leur stratégie de recherche et pour améliorer, avec les CROUS, les conditions de la vie étudiante, les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, en conformité avec la loi du 22 juillet 2013, ont regroupé leurs forces au sein d'un même site, mutualisant ainsi leurs énergies et leurs moyens au bénéfice de plus d'efficacité dans leurs missions et d'une plus grande visibilité nationale et internationale. Les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche d'un même territoire académique ou régional se sont réunis.

25 regroupements universitaires et scientifiques ont ainsi vu le jour : 20 sous forme de communautés d'universités et d'établissements [COMUE] et 5 sous forme d'associations.

Ils s'engagent à développer des initiatives et des projets communs, mutualiser certains services pour les personnels et les étudiants : présentation des offres de formation sur un portail commun au catalogue en ligne ; développement des pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) ; carte d'étudiant multiservice intégrant un système de paiement et donnant, par exemple, accès aux bibliothèques, aux services du CROUS, aux transports, etc.

25 regroupements universitaires et scientifiques

LÉGENDE : COMUE* Association

*Communautés d'universités et établissements

UNIVERSITÉ PARIS SEINE
HESAM
PARIS SCIENCES ET LETTRES
SORBONNE PARIS CITÉ
SORBONNE UNIVERSITÉS
UNIVERSITÉ PARIS-EST
UNIVERSITÉ PARIS-LUMIÈRES
UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

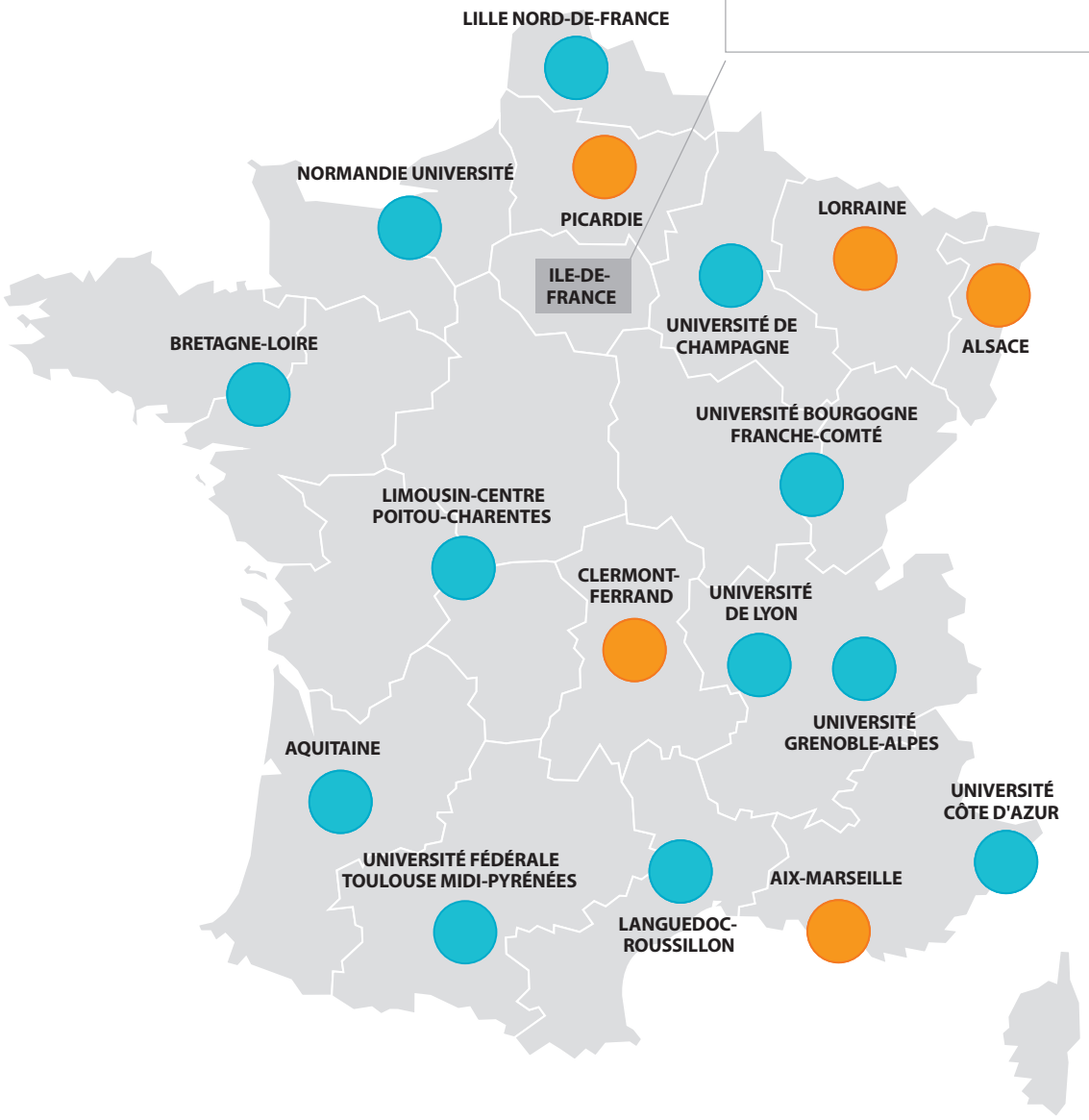

Zoom sur quelques innovations issues des regroupements

- Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées : **Welcome Desk** est un point d'entrée unique pour les étudiants des établissements de l'université fédérale : espace d'accueil, de conseils, d'orientation et de services, dédié aux étudiants et aux chercheurs (avec le concours de la Préfecture et de la Caisse d'allocations familiales).
- Université de Lyon : **le dispositif Doctor'Entreprise** favorise le rapprochement entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise, pour encourager et développer la thèse en entreprise, (en partenariat avec le MEDEF Lyon-Rhône).
- Sorbonne Universités : **un programme d'emplois étudiants** aide les étudiants à financer leurs études, tout en développant leurs compétences professionnelles.
- Université Paris Est : **IDEA** (Initiative d'excellence en Formations innovantes), propose des actions et des parcours pédagogiques comme les classes inversées (PédagInnov), adaptées aux étudiants ayant des profils diversifiés (adultes en reprise d'études, étudiants internationaux, étudiants salariés).

DES **DÉFIS**

Un ministère stratège

1. Stratégie nationale de l'enseignement supérieur – StraNES
2. Stratégie nationale de recherche – SNR
3. Coopération internationale & européenne

L'ESR mobilisé au cœur des défis de notre société

4. La recherche et l'enseignement supérieur se mobilisent pour le climat
5. Recherche sur la radicalisation
6. La recherche au service de l'innovation pédagogique

Le numérique au service des étudiants et des établissements

7. La plateforme FUN-MOOC : une impulsion du ministère, un déploiement par les établissements
8. Le portail France université numérique
9. Accélérer la transformation de l'offre de formation numérique (appel à projet IDEF-N)
10. Adapter les espaces aux innovations pédagogiques
11. Création d'un portail numérique unique de la vie étudiante (PVE)

Une université ouverte et plurielle

12. La France : 3e destination des étudiants dans le monde
13. Favoriser l'accueil des étudiants étrangers

Un ministère stratège

1 | Stratégie nationale de l'enseignement supérieur – StraNES

> « L'ambition portée par le rapport [qui] est désormais celle du gouvernement au service du développement des connaissances et de la réussite des étudiants »
>
> François Hollande, le 8 septembre 2015

Le rapport sur la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES) a été remis le 8 septembre 2015 par Sophie Béjean, présidente du comité StraNES, et Bertrand Monthubert, rapporteur général, au Président de la République en présence de Najat Vallaud-Belkacem et Thierry Mandon. Ce travail, initié par Geneviève Fioraso dans la loi du 22 juillet 2013, doit permettre à la France de se fixer des objectifs et des orientations pour les 10 prochaines années.

Ce rapport dessine une stratégie nouvelle pour l'enseignement supérieur et formule des propositions concrètes destinées à faire de la France « une société apprenante » capable de répondre aux défis d'un monde qui change. C'est-à-dire une société capable, par la formation, de s'adapter en permanence et de qualifier notre jeunesse pour l'avenir. Pour répondre aux enjeux de la révolution numérique, de la transition écologique et de la sécurisation des parcours professionnels, la formation devient plus que jamais un levier de croissance économique et de justice sociale.

La StraNES propose ainsi d'accroître le niveau général de qualification des Français en se fixant à horizon de 10 ans un objectif de 60 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur. Pour servir cette ambition nouvelle, la StraNES place la lutte contre les inégalités sociales dans l'accès aux diplômes, la formation tout au long de la vie (FTLV) et la transition digitale au cœur de ses propositions.

Les 40 propositions du rapport rassemblées autour de 5 axes stratégiques, sont la base d'une feuille de route pour le gouvernement destinée à faire de la France une « société apprenante », dynamique et juste. Selon le Président de la République, « l'ambition portée par le rapport est désormais celle du gouvernement au service du développement des connaissances et de la réussite des étudiants ».

Les propositions de la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (laquelle est articulée avec la stratégie nationale de la recherche - SNR) seront présentées aux instances représentatives et aux commissions parlementaires compétentes dans les prochaines semaines.

Afin d'atteindre les objectifs de la StraNES, les premiers chantiers et mesures opérationnelles concrètes seront lancés dès cet automne.

2 | Stratégie nationale de recherche – SNR

La stratégie nationale de recherche (SNR), publiée en mars 2015, a la double ambition de **maintenir la place de notre pays parmi les premières puissances de recherche mondiale** et de **permettre à la recherche française de répondre aux défis scientifiques, technologiques, environnementaux et sociétaux du** XXI^e^ **siècle**.

La stratégie nationale de recherche s'est construite sur une large mobilisation de la communauté scientifique et universitaire, des partenaires sociaux et économiques et de la société civile grâce à une consultation publique.

Le Conseil stratégique de la recherche, présidé par le Premier ministre en décembre 2013, a apporté des éléments de réflexion complémentaires ou alternatifs sur certaines propositions du rapport issu de la consultation, et a proposé au gouvernement des éléments d'évaluation d'impacts de la SNR.

La SNR fixe les orientations prioritaires de recherche de notre pays pour **répondre à dix défis sociétaux**, en cohérence avec le nouveau programme de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation Horizon 2020. **Elle définit des programmes d'actions sur cinq enjeux thématiques à très fort potentiel** :

- **big data,**
- **analyse et gestion de la crise climatique,**
- **révolution de notre compréhension du vivant,**
- **offre de soin innovante et personnalisée,**
- **importance de la connaissance des cultures et de l'homme.**

10 défis sociétaux	41 orientations prioritaires de recherche	5 programmes d'actions

3 | Coopération internationale & européenne

Accroître l'internationalisation de notre enseignement supérieur est une exigence pour maintenir et **renforcer la position de la France comme grande puissance culturelle, économique et scientifique**. A l'heure où les initiatives décisives s'inscrivent d'emblée dans un contexte global et où le dynamisme des sociétés se mesure à leur degré d'ouverture internationale, il est impératif de donner à tous nos jeunes les compétences et les repères, interculturels et linguistiques, indispensables à cette nouvelle donne. Il est également essentiel d'attirer en France les talents étrangers au bénéfice de la qualité de notre recherche, de notre créativité et de la modernisation de notre économie. Plus globalement l'accueil d'étudiants étrangers dans nos formations que ce soit sur le sol français, dans les implantations de nos établissements à l'étranger ou via les MOOCS en forte expansion constitue un levier déterminant d'influence économique et culturelle auprès des futures élites mondiales.

L'action européenne et internationale du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, articulée avec celle du ministère des Affaires Etrangères et du Développement International et des instances européennes, vise à renforcer les positions de la recherche et de l'enseignement supérieur français sur la scène européenne et mondiale et à promouvoir un modèle propre d'internationalisation qui allie excellence, innovation et défense des valeurs humanistes.

Valorisation de la recherche française à l'international

Afin de soutenir l'engagement des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche français sur la scène internationale, le ministère veille au déploiement de stratégies concertées formation-recherche-innovation dans nos coopérations bilatérales, notamment avec les pays émergents.

Renforcer la mobilité européenne et internationale des étudiants en soutenant davantage les plus modestes

Objectif défini par la StraNES : doubler la mobilité sortante d'ici 2025.

Les études montrent qu'un jeune qui a une expérience à l'étranger a 60 % de chances supplémentaires d'obtenir un emploi. Toutes destinations confondues, on estime à 25 % le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur français qui bénéficient d'une période à l'étranger en relation avec leurs études. Dans cette même optique, le ministère soutient **la mise en place rapide d'une carte d'étudiant européenne**.

Repères

Erasmus + : le nouveau programme Erasmus (2014-2020)

- 40 % d'augmentation de budget, grâce notamment aux efforts français auprès de la Commission européenne
- 14 milliards d'euros de budget pour accompagner la mobilité des étudiants européens
- 36 757 jeunes, en France, ont bénéficié du programme

À savoir

- Erasmus + s'ouvre désormais aux jeunes des filières professionnelles, technologiques et aux apprentis.

Zoom sur le processus de Bologne

Depuis le 1er juillet 2015 et jusqu'au 30 juin 2018, la France assure le secrétariat du processus de Bologne qui associe 48 pays et concerne 35 millions d'étudiants. C'est un moment clef pour créer notamment les conditions d'une mobilité facilitée entre les pays engagés et accroître de façon plus générale, la cohérence de cet espace européen de l'enseignement supérieur, première zone d'accueil d'étudiants en mobilité dans le monde et lui donner une dynamique propre autour d'aspirations et de structures partagées. La France entend notamment, pour actualiser et accélérer le processus, favoriser une meilleure prise en compte des enjeux et opportunités du numérique pour la formation.

L'ESR mobilisé au cœur des défis de notre société

« La conférence sur le climat est aussi une conférence sur le progrès scientifique »

François Hollande, le 9 septembre 2015

4 | La recherche et l'enseignement supérieur se mobilisent pour le climat

PARIS2015
LA RECHERCHE SE MOBILISE POUR LE CLIMAT

L'accueil de la COP21 par la France est l'occasion de mettre en lumière la cohérence entre les actions de formations de plus de 90 000 étudiants et la gestion respectueuse des enjeux climatiques d'un parc immobilier public de plus de 18 millions de m², de première importance dans le patrimoine de l'État.

La recherche a eu et continue d'avoir un rôle déterminant pour identifier, observer, analyser, modéliser les changements climatiques et leurs impacts au niveau mondial.

Réunie sous la bannière commune « La recherche se mobilise pour le climat », la communauté scientifique fait vivre la science dans le cadre de la COP21 (colloque scientifique à Paris en juillet, exposition dans le cadre de « Solutions COP 21 » au Grand Palais du 4 au 10 décembre, journée débat en décembre au Bourget, exposition itinérante du train du climat dans le cadre de la fête de la science).

Le « Train du climat », une initiative soutenue par le MENESR

Partager des connaissances scientifiques, susciter des rencontres avec les citoyens et organiser des temps de réflexion autour du changement climatique et des solutions envisagées, c'est ce que feront des scientifiques, les « messagers du climat », à travers l'exposition itinérante « Le train du climat » qui visitera 19 villes de France du 6 au 25 octobre 2015.

LE TRAIN DU CLIMAT

Zoom sur les MOOCs pour la filière bâtiment durable

Les objectifs européens et nationaux en termes de performance énergétique et environnementale des bâtiments nécessitent la montée en compétence et l'évolution des pratiques dans l'ensemble des métiers du bâtiment et de l'immobilier. On estime à près de 4 millions le nombre d'actifs qui composent cette filière, très éclatée et très hétérogène.

Dans ce contexte, l'ADEME et le Plan Bâtiment Durable mettent en place cet automne la première plateforme de MOOCs dédiée au bâtiment durable, en utilisant l'infrastructure et les compétences de France Université Numérique.

Des campus inscrits dans le développement durable

Lancement du dispositif « Intracting » pour financer des travaux de performance énergétique

Au regard de leur patrimoine conséquent et du défi qu'elles représentent en matière de transition énergétique, le ministère de l'Education ntationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche entend accompagner les universités vers la constitution de campus durables et répondre ainsi à trois objectifs majeurs :

- **se conformer aux exigences nationales en matière de réduction des consommations énergétiques et de gaz à effet de serre du parc des bâtiments existants,**
- **réduire la facture énergétique des universités, permettant de dégager des marges de manœuvre financières supplémentaires,**
- **accroître l'attractivité des campus.**

Dans ce cadre, le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a soutenu et accompagné la mise en place du dispositif « Intracting » proposé par la Caisse de Dépôts. Ce dispositif vise à constituer des fonds internes dédiés à la transition énergétique, en s'inspirant d'un modèle déjà en place en Allemagne. Il s'agit de fonds constitués à parité par l'université et par une avance remboursable de la Caisse de Dépôts, permettant de faire des travaux de performance énergétique à retour sur investissement rapide. Les économies d'énergie réalisées sont reversées dans le fonds, et permettent de financer de nouvelles opérations, dans le cadre d'un cercle vertueux. L'Université Toulouse III Paul Sabatier sera la première à expérimenter ce dispositif avec un fonds de 2 millions d'euros.

Label Eco campus

Dans le prolongement de la conférence environnementale de 2013, les acteurs du milieu de l'enseignement supérieur et de la recherche ont décidé d'accompagner les établissements engagés dans une démarche de développement durable.

Après cette première phase expérimentale, une large campagne de labellisation devrait être lancée lors des journées « éco-campus 2015 », les 15 et 16 octobre 2015, auprès des établissements d'enseignements supérieurs et de recherche, publics ou privés.

Objectif de la labellisation :

- **valoriser et faire reconnaître les efforts et démarches menés par des établissements dans le domaine du développement durable que ce soit dans une approche immobilière, sociale et sociétale, scientifique ou pédagogique,**
- **rendre visible l'implication de l'établissement, auprès de ses partenaires locaux, nationaux et internationaux,**
- **formaliser les pratiques internes et conduire une réflexion collective qui s'inscrit dans la stratégie de l'établissement,**
- **enrichir ses pratiques, grâce notamment aux échanges avec les auditeurs.**

7 établissements « pilotes » déjà labellisés :

- **Universités de Poitiers,**
- **Université de Nanterre,**
- **Ecoles d'ingénieurs de la ville de Paris,**
- **Ecole d'agronomie La Salle Beauvais,**
- **Ecoles des Mines de Douais,**
- **Ecole des Mines de Nantes,**
- **Ecole Supérieure de Commerce Audencia Nantes**

Un organisme indépendant, le collectif pour l'intégration de la responsabilité sociétale et du développement durable dans l'enseignement supérieur (CIRSES) est en charge de délivrer les labels.

5 | Recherche sur la radicalisation

L'enseignement supérieur et la recherche se sont mobilisés avant même les attentats de janvier 2015 sur les questions touchant à la lutte contre la radicalisation et à sa prévention.

C'est ainsi qu'un inventaire des équipes de recherche engagées dans de tels travaux a été entrepris pour encourager leur mise en commun et leur exploitation et pallier les faiblesses constatées dans certains domaines, notamment l'islamologie. Une mission a été confiée conjointement par les ministres de l'Intérieur, de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au professeur Francis Messner pour développer au sein de l'université des dispositifs de formation des imams. Il en résulte des initiatives qui voient le jour dans plusieurs établissements dès cette rentrée 2015. De même a été actualisé, réédité et largement rediffusé le guide préparé par la CPU sur la laïcité dans l'enseignement supérieur.

Cette mobilisation s'est renforcée après les attentats et a été marquée par de nombreuses initiatives des établissements tant à l'échelle locale que nationale, notamment le colloque organisé conjointement par la CPU, le CNRS et l'Alliance ATHENA tenu en mai qui a permis de faire connaître le potentiel considérable d'information et d'analyse sur les raisons et les formes de la radicalisation fourni par les travaux conduits par les chercheurs. Plus spécifiquement encore, un colloque est prévu à l'automne 2015 pour examiner la façon dont chercheurs et décideurs peuvent travailler ensemble au bénéfice de la compréhension et de la prévention des différentes formes de radicalisation.

6 | La recherche au service de l'innovation pédagogique

Création de « territoires éducatifs d'innovation numérique »

Dans le cadre du Plan numérique pour l'éducation, lancé par le Président de la République, un appel à projets a été lancé par le Commissariat général à l'investissement afin de soutenir des projets d'innovation numérique destinés à favoriser une diversité d'expérimentations, de démarches et de méthodologies, visant à « démontrer ce qui marche », à développer une expertise partagée et à créer un effet d'entraînement

Chaque projet s'appuiera sur un partenariat avec des équipes de recherche ou des institutions spécialisées susceptibles d'apporter leur expertise pour contribuer à la construction des expérimentations et à l'évaluation des résultats obtenus.

Le numérique au service des étudiants et des établissements

7 | La plateforme FUN-MOOC : une impulsion du ministère, un déploiement par les établissements

Avec cette plateforme, les établissements portent aujourd'hui une toute nouvelle offre de formation **ouverte, libre et gratuite**.

Lancée en 2013 par le ministère, la plateforme FUN-MOOC évolue afin que les acteurs de l'ESR en soient les pilotes.

En septembre 2015 FUN-MOOC devient un GIP constitué d'une vingtaine d'établissements : des COMUE, des établissements comme le CNAM, mais aussi la CRCI Paris Ile-de-France et l'ADEME.

Repères

▶ Aujourd'hui, FUN-MOOC enregistre sa 1 000 000e inscription et offre plus de 100 MOOCs réalisés par plus de 50 établissements d'enseignement supérieur dont 3 établissements étrangers.

Les contenus disponibles dans le monde, et plus particulièrement dans la francophonie représentent une véritable aide pour les étudiants étrangers grâce à deux MOOCs de Français Langue Etrangère (Alliance Française et Université de Nantes) :

Une action pour l'éducation au développement durable : le cours « Causes et enjeux du changement climatique » proposé par la Fondation UVED est labellisé COP21 et animé par des experts du GIEC, lauréat du prix Nobel de la Paix. Ce sont aussi des MOOCs sur les énergies renouvelables, l'agroécologie…

- **Pour mieux comprendre notre monde et ses crises, un MOOC est disponible sur les questions stratégiques.**
- **Les étudiants en formation initiale ou formation continue trouveront une vingtaine de cours de niveau universitaire sur des sujets d'informatique, réseaux et télécommunications, de physique, et également en droit, et en gestion d'entreprise.**
- **Outre les étudiants et les personnes en formation tout au long de la vie, la plateforme FUN s'adresse également au grand public avec des cours tels que « la maladie d'Alzheimer », animé par le Pr. Joël Belmin, ou les vaccins, proposé par l'Institut Pasteur et le Cnam.**
- **Les personnes en recherche d'emploi trouveront plusieurs cours les incitant à innover et entreprendre dans une logique de reprise économique.**

Chiffres clés

Qui apprend sur FUN ?

Répartition hommes/femmes

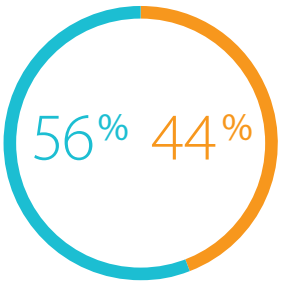

56 % des inscrits
sont des hommes
et 44 % des femmes

Répartition en âge

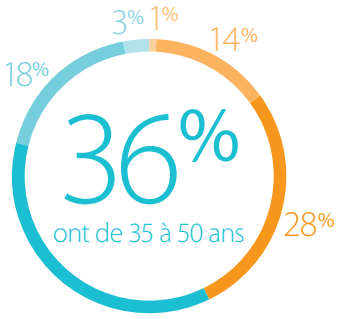

- < 18 ans
- 18 à 25 ans
- 25 à 35 ans
- 35 à 50 ans
- 50 à 65 ans
- > 65 ans

Niveau d'étude

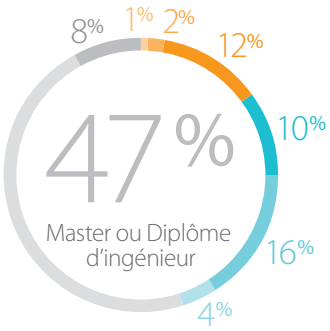

- Sans diplôme
- Brevet des collèges
- Baccalauréat
- DUT/BTS
- Licence
- Licence Pro
- Master ou Diplôme d'ingénieur
- Doctorat

Répartition géographique

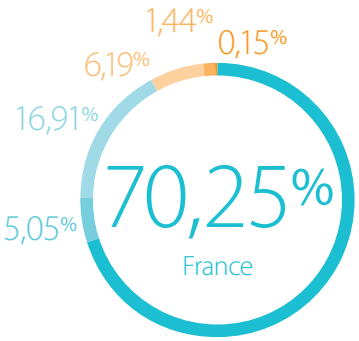

- France
- Europe
- Afrique
- Amériques
- Asie
- Océanie

8 Le portail France université numérique

31 000
ressources disponibles via le moteur.

Le portail France université numérique va devenir, d'ici la fin de l'année, le portail sup-numérique.

Nouveautés

- **Il regroupera toutes les initiatives numériques menées sur le terrain en lien avec la stratégie numérique pour l'enseignement supérieur qui traduit 4 ambitions :**
  - le numérique au service de la réussite et de l'insertion des étudiants,
  - le numérique comme outil de rénovation des pratiques pédagogiques,
  - le numérique pour le développement de campus d'avenir,
  - le numérique pour une université ouverte et attractive, en Europe et à l'international.
- **Il proposera des outils au service du déploiement du numérique (témoignages, guides…).**
- **Il intégrera une version rénovée et plus accessible du moteur des ressources pédagogiques.**

9 Accélérer la transformation de l'offre de formation numérique (appel à projet IDEF-N)

Un appel à projets du Commissariat Général à l'Investissement a été lancé cette année pour soutenir des projets ambitieux, destinés à amorcer une dynamique nouvelle de transformation de l'offre de formations numériques dans l'enseignement supérieur.

Les projets sélectionnés seront annoncés fin septembre et recevront une dotation totale de 12 millions d'euros.

L'objectif de cet appel à projets est **d'accélérer la création de MOOCs (cours en ligne ouverts à tous), de cursus en ligne et de dispositifs de formations numériques de qualité, afin de développer l'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, de promouvoir des dispositifs pédagogiques innovants par le numérique et de conforter une dynamique de formations universitaires tout au long de la vie.**

Les premiers projets qui devraient être financés concernent par exemple la formation à la chirurgie par le biais de la simulation numérique, afin de consolider la formation pratique des chirurgiens avant qu'ils n'opèrent sur les personnes, ou des ressources pour favoriser la flexibilité des formations et la professionnalisation des étudiants.

10 Adapter les espaces aux innovations pédagogiques

L'interaction entre nouvelles pédagogies et nouvelles technologies implique de repenser l'espace d'enseignement.

Le numérique bouleverse le mode de transmission traditionnel des connaissances qui repose sur le fait d'être avec un enseignant en temps réel. L'utilisation du numérique donne la possibilité à l'étudiant d'étudier seul ou en groupe, en présence ou à distance, notamment avec les MOOCs et les classes inversées. Quel sera l'amphithéâtre, la salle de cours, le laboratoire de demain ? Et quels seront les nouveaux espaces, sans équivalents actuels, issus de cette pédagogie ?

Ces questions se posent non seulement au service du patrimoine de chaque université mais aussi au service de la formation et au service des systèmes d'information.

Dans cette perspective, un groupe de travail a été constitué en 2013, piloté par le ministère de l'Enseignement supérieur, composé de chercheurs, de professionnels et d'experts qui réfléchissent à cette problématique ou mettent en œuvre au sein de leur établissement des espaces innovants. Ils ont approfondi leur réflexion par des études de cas français et européens.

11 Création d'un portail numérique unique de la vie étudiante (PVE)

Dans le cadre des mesures de simplification des démarches des étudiants qui seront mises en chantier en 2015-2016 suite aux propositions de la concertation vie étudiante, **un portail numérique unique de la vie étudiante sera créé en 2015-2016**.

Ce portail permettra aux étudiants **d'accéder à l'ensemble des informations** utiles à leur entrée dans l'enseignement supérieur et à leur parcours d'étudiant : informations sur les droits (bourses, aides au logement, offres de logement, « simulateur intelligent » de droits), les services de la vie quotidienne (points de restauration, transports, santé et protection sociale), les activités (initiatives culturelles et associatives, activités sportives…), les aides à la mobilité (aides à la mobilité internationale, aides Erasmus+, aides des collectivités territoriales).

Afin de simplifier l'accès à différents services de vie étudiante, **ce portail permettra également l'accès et/ou la gestion des services administratifs** : demandes de bourses et de logement en cité-U, demandes de caution locative étudiante (Clé), demandes de CMUC et d'ACS, passeport mobilité études. L'étudiant ne saisira qu'une fois les données concernant son identité et ne fournira qu'une fois les documents nécessaires à ses démarches.

Ouvert à compter de la rentrée 2015, le portail de vie étudiante migrera vers l'adresse etudiant.gouv.fr en janvier 2016.

Une université ouverte et plurielle

12 La France : 3e destination des étudiants dans le monde

Pour maintenir la position privilégiée de la France comme pays d'accueil des talents internationaux, à l'heure où la population mondiale des étudiants connaît une forte croissance, le ministère entend poursuivre son action volontariste en faveur de **l'attractivité de ses formations**.

Objectif défini par la StraNES : doubler le nombre d'étudiants étrangers d'ici 2025

300 000 étudiants étrangers issus de tous les continents sont accueillis dans l'enseignement supérieur français, ce qui représente 12,1 % de l'ensemble des étudiants dans les établissements supérieurs français. L'objectif est de passer à 20 % d'ici 2025.

À savoir

- Le Maghreb et l'Afrique francophone occupent la première place (43 %) mais l'on note une diversification croissante de ces publics avec de plus en plus d'étudiants originaires d'Asie (24 %) ou des Amérique et Caraïbes (9 %).
- La promotion de l'enseignement supérieur français, de mieux en mieux mise en œuvre par l'agence Campus France permet de s'adresser à un nombre croissant de pays et de mieux accompagner cette mobilité (orientation, accueil, suivi des parcours d'études).

Repères

Les missions de « Campus France » :

- promouvoir l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et la recherche française à l'étranger, contribuer à l'information, l'orientation et l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers,
- gérer les programmes de mobilité encadrée et assurer le développement du réseau « Campus France Alumni » dont l'objectif est de rassembler tous les étudiants qui ont fait leurs études en France.

13 Favoriser l'accueil des étudiants étrangers

Le ministère accompagne le déploiement des « guichets uniques d'accueil » des étudiants étrangers. Une instruction de la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministre de l'Intérieur, et du secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche adressée le 3 septembre aux préfets, recteurs et chefs d'établissements, incite au développement des plateformes d'accueil multiservices des étudiants étrangers par le développement de conventions de partenariats entre les préfectures et les établissements.

Afin d'améliorer et d'accélérer la procédure de **délivrance des cartes de séjour « étudiant »**, le décret du 30 juillet 2015 a désormais donné compétence au préfet du département où se situe l'établissement d'enseignement supérieur pour instruire les demandes de cartes de séjour « étudiant » (au lieu du préfet du département de domicile de l'étudiant étranger).

A la rentrée 2015, 26 sites organisent la mise en place de guichets uniques autour des universités, des Crous ou des collectivités territoriales, dont 24 avec une présence des services préfectoraux et 7 avec une représentation des services de la CAF, afin d'améliorer l'accueil des étudiants étrangers sur les campus et de faciliter leurs démarches administratives.

Pour faciliter la venue et le séjour des étudiants et chercheurs étrangers, plusieurs mesures sont actuellement en cours d'examen au Parlement dans le cadre du projet de loi relatif au droit des étrangers en France :

- **La généralisation de la carte de séjour pluriannuelle pour les étudiants par cycle d'étude. Cette possibilité n'était offerte qu'aux seuls étudiants en master et doctorat jusqu'à présent. La carte serait délivrée pour la durée restante à courir du cycle d'études (art. 6-I 1 du projet de loi). Ainsi, à l'issue d'une période d'un an (durant laquelle il sollicite un visa long séjour valant titre de séjour), un étudiant étranger pourra obtenir un titre pluriannuel de 2 ans (correspondant au cycle de licence).**

- **Le changement de statut sera facilité pour les étudiants titulaires au minimum d'un master : l'autorisation provisoire de séjour (APS) d'une durée de 12 mois peut être mise à profit pour compléter une formation par une première expérience professionnelle. A l'issue des 12 mois, l'intéressé pourra demander une carte permettant une activité salariée, sans que lui soit opposé la situation de l'emploi (art. 8 du projet de loi).**

- **Une carte pluriannuelle « passeport talent » d'une durée maximum de 4 ans sera créée notamment, pour les chercheurs/doctorants et les jeunes diplômés de niveau master exerçant une activité salariée (art. 9 du projet de loi). Le dispositif proposé est simplifié par rapport à la réglementation du titre de séjour scientifique puisqu'il propose dès la première année de séjour en France une carte pluriannuelle d'une durée de 4 ans.**

CHIFFRES **CLÉS**

Nombres d'étudiants
à la rentrée 2015

2 509 400

% d'augmentation
par rapport à 2014

+1,5 %

38 700 étudiants

63%

des étudiants inscrits
à l'université soit :

1 596 900 étudiants

+1,6%

par rapport à 2014

dont 118 400 étudiants en IUT +0,8 %

87 600 en classes préparatoires +3,2 %

265 600 en sections de techniciens supérieurs (STS)

451 300 dans les autres établissements publics ou privés

+1,8%

de nouveaux inscrits
en 1re année
d'études supérieures

Nouveaux inscrits

+2,8 % dans les universités (hors IUT) → 265 200

+1,7 % en IUT → 52 400

+2,5 % en classes préparatoires → 43 800

-0,7 % en STS → 126 600

666 000

boursiers
à la rentrée
2015

400 millions d'euros

mobilisés pour les bourses
sur critères sociaux
depuis 2012

8 810

places de logements
supplémentaires
créées en 2015

1, RUE DESCARTES
75231 PARIS CEDEX 05

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
@sup_recherche